

Orientation 4.1 Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire

Orientation 4.1 Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire

Mesure 4.1.1 Qualifier l'offre touristique des Écrins et faire du territoire une destination touristique.

« Un appui technique est apporté aux entreprises touristiques (structures d'hébergement, gestionnaires de refuge, professionnels de l'accompagnement en montagne ou d'activités sportives, animateurs nature...) pour concevoir des produits éco-touristiques intégrant les caractéristiques suivants :

- l'éducation à l'environnement et la découverte de la culture locale "

Mesure 4.1.3 Inciter les adeptes des activités de pleine nature à des pratiques respectueuses de l'environnement

« La charte recommande donc une mise en cohérence des pratiques avec la sensibilité des milieux. C'est pourquoi l'établissement public du parc, les professionnels et les fédérations concernées s'engagent à sensibiliser les pratiquants dans ce sens, et à mener des actions complémentaires ».

Rôle de l' EPPNE : sensibilisation des adeptes du ski de randonnée et des sorties en raquettes aux impacts de ces pratiques. »

«sensibilisation des pratiquants aux enjeux environnementaux par la diffusion de guides de bonne conduite dans les espaces naturels

pages 71 et 72

Référence ID de l'article : #1063

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-13 16:08